

Rôle du tourisme lié à la pêche dans la diversification du secteur de la pêche

2016/2035(INI) - 15/06/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la pêche a adopté un rapport d'initiative de Renata BRIANO (S&D, IT) sur le rôle du tourisme lié à la pêche dans la diversification du secteur de la pêche.

Dans un contexte où la plupart des régions côtières et insulaires connaissent une profonde récession économique, le rapport a souligné que le **tourisme lié à la pêche** pouvait contribuer à créer des emplois, à promouvoir l'inclusion sociale et à revitaliser les communautés qui dépendent de la pêche.

Les députés ont estimé que **la restructuration et l'adaptation des navires de pêche** étaient essentielles au bon déroulement des activités touristiques. Ils ont mis l'accent sur le potentiel encore inexploité du tourisme lié aux activités de pêche, soulignant que la pêche touristique et le tourisme halieutique pouvaient constituer des activités complémentaires à la pêche commerciale et devenir **des sources de revenus supplémentaires** pour les communautés de pêcheurs.

L'objectif stratégique de l'initiative de la Commission devrait être d'encourager la mise en valeur et le développement des activités de pêche touristique, de tourisme halieutique et de tourisme de la pêche sportive au niveau européen.

Infrastructure: le rapport a souligné que des **investissements aux niveaux national, régional et local** étaient nécessaires pour la création d'infrastructures. Il conviendrait d'améliorer la connectivité internet, de construire de nouvelles routes plus modernes qui garantissent un accès aisé aux villages de pêcheurs reculés ou encore de rénover des installations maritimes et de pêche, tout en veillant à ce que ces ouvrages soient durables et respectueux de l'environnement.

Plus précisément, la Commission a été appelée à:

- **harmoniser la définition** des activités de pêche liées au tourisme au niveau de l'Union, en insistant sur la pêche touristique, le tourisme halieutique, le tourisme lié à l'aquaculture et le tourisme lié à la pêche sportive et récréative ;
- définir une **base juridique commune** pour le tourisme lié à la pêche;
- stimuler la création et le développement du secteur de la pêche touristique, afin de mettre en œuvre une **stratégie commerciale différenciée** en fonction des potentiels et qui réponde plus efficacement aux besoins;
- promouvoir les investissements en faveur de la pêche dans le domaine du tourisme;
- mettre en place un **réseau européen** des activités de pêche liées au tourisme et un réseau européen des services touristiques liés à la pêche sportive et récréative, en s'inspirant du Réseau européen des zones de pêche (Farnet) qui apporte une aide considérable aux groupes d'action locale de la pêche (GALP);
- adopter des **normes communes sur la sécurité de la navigation**, sur les conditions hygiéniques et sanitaires à bord des navires sur lesquels se déroulent des activités touristiques de pêche et sur d'éventuels allègements fiscaux. Ces mesures devraient être suffisamment flexibles pour tenir compte des grandes différences qui existent entre les types de pêche et entre les navires de pêche, ainsi que des particularités régionales;
- encourager l'association du secteur de la pêche et de ses travailleurs, y compris dans des **projets liés au tourisme culturel et historique**, notamment ceux de redécouverte de la culture maritime et des lieux et métiers de la pêche traditionnelle.

Saisonnalité: les États membres sont appelés à adopter des stratégies pour surmonter le problème de la saisonnalité affectant les activités touristiques. Une offre équilibrée combinant produits touristiques innovants et ciblés ainsi que leur promotion et leur commercialisation pourrait aider à résoudre les problèmes de saisonnalité.

Financement: les députés ont demandé de prévoir les moyens nécessaires à la mise en place d'un nouveau **réseau européen d'échange des bonnes pratiques** et à la réalisation d'un recensement des activités de pêche comportant les points d'intérêts et les caractéristiques de chaque village de pêcheurs.

Ils ont encouragé les États membres et les GALP à **utiliser au mieux les fonds disponibles** et à recourir si possible aux financements multiples (avec le FEDER, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ou le FSE).